

Pictet - EUR Short Term Corporate Bonds - Z CHF

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Objectif

Augmenter la valeur de votre investissement par des revenus et une croissance de l'investissement.

Indice de référence

Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years A-BBB (EUR), un indice qui ne prend pas en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Utilisé pour la composition du portefeuille, la surveillance des risques et la mesure de la performance.

Actifs en portefeuille

Le Fonds investit principalement dans des obligations d'entreprises de qualité « investment grade » à courte et à moyenne échéance (dont les cours sont moins sensibles aux fluctuations des taux de change), y compris des obligations convertibles, qui sont libellées en euros (EUR) ou typiquement couvertes par rapport à cette devise (de sorte que les investissements n'ont qu'une exposition limitée ou nulle au risque de change). Le Fonds investit dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents. Il peut investir dans tout secteur. Le Fonds peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Processus d'investissement

Dans le cadre de la gestion active du Fonds, le Gestionnaire d'Investissement utilise une combinaison d'analyse des marchés et d'analyse des émetteurs afin

* La Politique d'investissement responsable est disponible à l'adresse https://documents.am.pictet/library/en/other?documentTypes=RI_POLICY&businessLine=PAM

de constituer un portefeuille de titres dont il estime qu'il offre les meilleurs rendements ajustés au risque par rapport à l'indice de référence. L'approche de gestion du Fonds utilise des contrôles stricts du risque. Le Gestionnaire d'Investissement considère les facteurs ESG comme un élément fondamental de sa stratégie et adopte une approche orientée qui vise à augmenter la pondération des titres présentant de faibles risques en matière de durabilité et/ou à réduire la pondération des titres qui présentent des risques élevés en matière de durabilité, dans le respect des pratiques de bonne gouvernance. Les activités ayant des incidences négatives sur la société ou l'environnement sont également évitées. Un engagement avec les sociétés est possible en vue d'exercer une influence positive sur leurs pratiques en matière d'ESG. Pour de plus amples informations, voir le cadre d'exclusion intégré à notre Politique d'Investissement Responsable*, catégorie de produits relevant de l'article 8 du SFDR. Il peut mener un dialogue avec des émetteurs afin d'avoir une incidence positive sur les pratiques ESG. Même si le Gestionnaire d'Investissement peut s'écarter à sa discrétion des titres et pondérations de l'indice de référence, la performance du Fonds sera probablement assez proche de celle de l'indice.

Valeur de 100 CHF (Net de frais*)

Conformément à la réglementation en vigueur, aucune information n'est disponible concernant la performance des catégories de parts/d'actions lancées au cours des 12 derniers mois.

Indice actuel: Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years A-BBB (CHF) valable à partir du 30.04.2024

Source: Pictet Asset Management

*Frais courants réels inclus, mais hors frais de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur.

AVERTISSEMENTS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE

Conformément à la réglementation en vigueur, aucune information n'est disponible concernant la performance

des catégories de parts/d'actions lancées au cours des 12 derniers mois.

Fiche technique mensuelle destinée au marketing
Données au 31.01.2025

En bref

VNI/action	CHF 108.82
Taille du fonds (Mio)	CHF 922
Positions	286

Classification SFDR¹

Article	Article	Article
6	8	9

Catégorie de risque SRI²

1	2	3	4	5	6	7

← Risque plus faible Risque plus élevé →

Informations générales

Forme juridique	Compartiment d'une SICAV
Statut réglementaire	OPCVM
Domicile	Luxembourg
Date de création	30.04.2024
Devise de la classe	CHF
Devise du compartiment	EUR
Dividende	Capitalisé
ISIN	LU2799962324
Bloomberg	PIESTCZ LX
Indice de référence	Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years A-BBB (CHF)
Heure limite de transaction	T CET 15:00
Date de règlement (souscription)	T+3
Calcul de la VNI	Quotidien
Horizon d'investissement min. (année(s))	1

Équipe de gestion

Philipp Buff, Prashant Agarwal, Charles-Antoine Bory, Jon Mawby

1. Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Veuillez vous référer au glossaire.

2. La source de l'ISR est le dernier DIC publié pour la catégorie d'actions. Pour plus d'informations veuillez vous référer à la section Considérations sur les risques.

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES
Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir



Commissions applicables (%)

Frais courants (OCR)	0.06
Commission de performance	-
Frais d'entrée max. ¹	5.00
Frais de sortie max. ¹	1.00
Frais de conversion max. ¹	2.00

Source: Pictet Asset Management

Veillez vous référer au glossaire pour la définition et à la méthode de calcul des frais de performance, le cas échéant.

¹Frais prélevés par le distributeur.

Caractéristiques du portefeuille

Coupon moyen (%)	3.41
Rendement obligataire moyen (%)	3.37
Duration mod. moy. pondérée (MMP) (années)	2.19

Source: Pictet Asset Management 31.01.2025

PERFORMANCES

Annualisée (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS LE LANCEMENT
Fonds	-	-	-	-
Indice de référence	-	-	-	-

Cumulée (%)

	DEPUIS DÉBUT D'ANNÉE	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN	2 ANS	3 ANS	5 ANS	DEPUIS LE LANCEMENT
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice de référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Année civile (%)

Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice de référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Conformément à la réglementation en vigueur, aucune information n'est disponible concernant la performance des catégories de parts/d'actions lancées au cours des 12 derniers mois.

Source: Pictet Asset Management 31.01.2025

La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Veuillez consulter la section Considérations relatives aux risques et au prospectus pour plus d'informations.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX RISQUES

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an(s). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit peut être exposé à d'autres

risques qui ne sont pas repris dans l'Indicateur synthétique de risque, par exemple:

- Risque de devise: lorsque votre devise de référence diffère de la devise de la catégorie d'actions, les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre devise; votre gain final dépendra donc du taux de change entre la devise de référence et votre devise locale.
- Risque des dérivés financiers: l'effet de levier résultant des instruments

dérivés amplifie les pertes dans certaines conditions de marché.

- Risque de durabilité: les événements à risque liés aux ESG peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement s'ils se produisent.

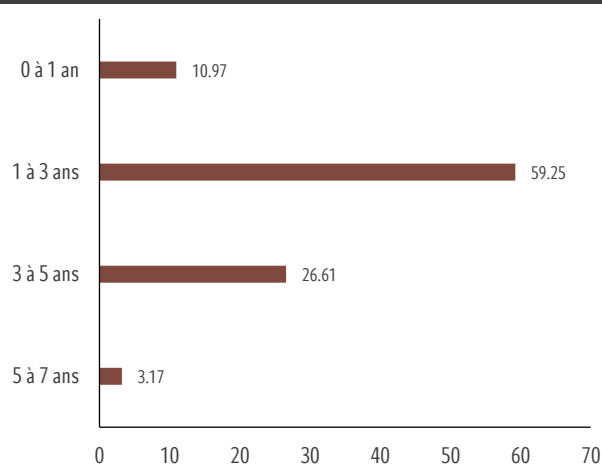
De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

RÉPARTITIONS DU PORTEFEUILLE

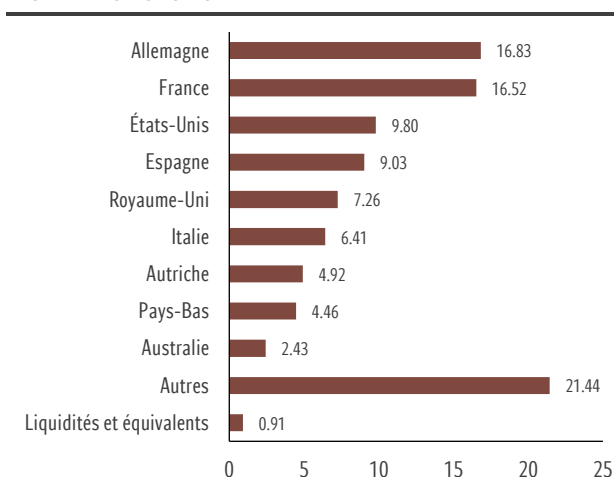
10 principales positions (% des actifs)

Bpce 0.5% 14.01.2028 'Emtn' Sr	1.20
Banq Fed Crd Mut 4% 15.01.2035 Sub	1.16
Bpce 1.5% 13.01.2042 Sub	1.11
Allianz Se 2.241% 07.07.2045 Sub	0.98
Deutsche Bank Ag 5.625% 19.05.2031 'Emtn' Sub	0.94
Natwest Markets 2.75% 04.11.2027 'Emtn' Sr	0.90
Op Corporate Bk 3.625% 28.01.2035 'Emtn' Sub	0.82
Jpmorgan Chase 0.389% 24.02.2028 'Emtn' Sr	0.80
Bawag Psk 3.125% 03.10.2029 'Emtn' Sr	0.78
Southern Co 1.875% 15.09.2081 Jr	0.77

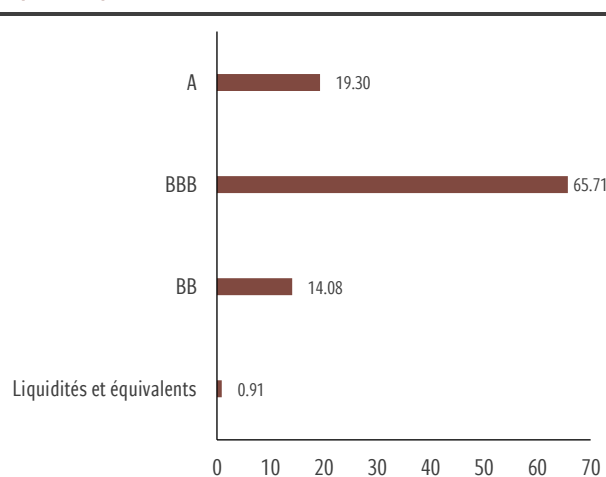
Répartition des maturités (% des actifs)



Répartition géographique (% des actifs)



Répartition par notations (% des actifs)



Source: Pictet Asset Management 31.01.2025

GLOSSAIRE FINANCIER

Coupon moyen

Le coupon moyen indique le coupon total pondéré selon le cours des instruments contenus dans un portefeuille.

Date de création

La date de création est la date prise en compte pour le début du calcul des performances. Elle correspond à la date de lancement.

Frais courants

Le pourcentage des frais courants est basé sur les dépenses des 12 derniers mois. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il comprend les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation. Il ne comprend pas les commissions de performance et les coûts de transactions de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de

sortie payés par le Compartiment lors de rachat ou de la vente de part/actions d'un autre organisme de placement collectif. Pour les fonds créés il y a moins de 12 mois, les frais futurs sont estimés.

Frais de conversion

Frais versés pour le transfert d'actions d'une catégorie de parts/d'actions vers une autre catégorie de parts/d'actions.

Heure limite de transaction

Heure limite de transmission des ordres à l'agent de transfert au Luxembourg, comme indiqué aux annexes concernées du prospectus. Il est possible que vous deviez soumettre vos ordres à votre conseiller financier ou distributeur de fonds pour une heure limite plus avancée.

Rendement moyen

Le rendement moyen reflète le rendement pondéré en fonction du prix des instruments d'un portefeuille. Les frais de couverture au niveau de la classe d'actions ne sont pas inclus dans ce calcul.

Risque de duration active

Est la différence entre la duration du fonds et celle de l'indice de référence.

SRI

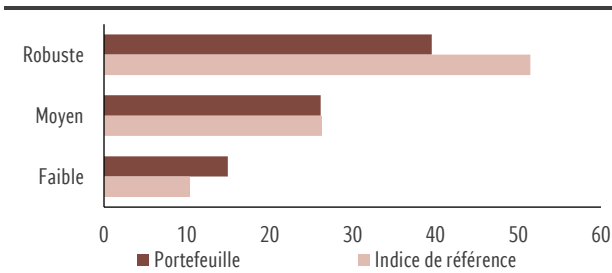
L'indicateur synthétique de risque (Summary Risk Indicator, SRI), défini par la réglementation PRIIPs, est conçu pour montrer le risque relatif d'un produit, en utilisant une combinaison de mesures du risque de marché et de crédit.

VNI

Acronyme de «Valeur nette d'inventaire» également appelé Valeur Liquidative (VL).

MESURES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG).

Gouvernance d'entreprise (en poids, en %)

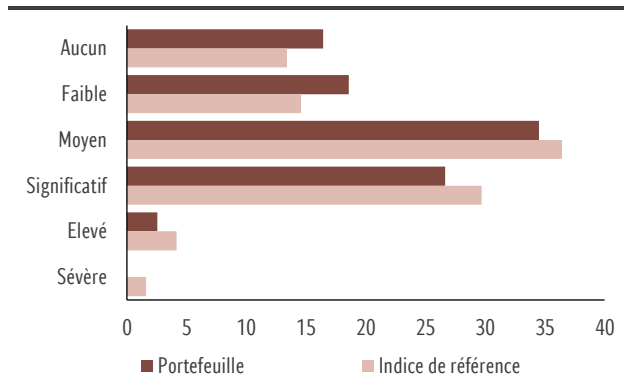


Eligible : portefeuille 99% / indice de référence 100%
Couvert : portefeuille 81% / indice de référence 88%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source : Pictet Asset Management Pictet Asset Management, ISS, 31.01.2025
Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Événements controversés (en poids, en %)



Eligible : portefeuille 99% / indice de référence 100%
Couvert : portefeuille 99% / indice de référence 100%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source : Pictet Asset Management, Sustainalytics, au 31.01.2025
Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Activités controversées (moyenne pondérée des revenus de la société)

	PORTEFEUILLE	INDICE DE RÉFÉRENCE
Combustibles fossiles et énergie nucléaire	2.84	2.25
Armes	0.04	0.25
Autre activités controversées	0.04	1.04

Eligible : portefeuille 99% / indice de référence 100%
Couvert : portefeuille 99% / indice de référence 100%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source : Pictet Asset Management, Sustainalytics, au 31.01.2025
Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Une partie de la présente publication peut contenir des informations appartenant à Sustainalytics, qui ne peuvent pas être reproduites, utilisées, divulguées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit de Sustainalytics. Aucun élément de la présente publication ne peut être interprété comme une déclaration ou garantie, expresse ou implicite, concernant l'opportunité d'investir dans des univers et/ou portefeuilles investissables. Les informations sont fournies « telles quelles » et, par conséquent, Sustainalytics décline toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions. Sustainalytics ne sera pas tenue responsable de dommages découlant de l'utilisation de la présente publication ou des informations qu'elle contient de quelque manière que ce soit. Veuillez consulter les informations complémentaires dans le glossaire ESG.

Ce compartiment

Conforme à l'article 8 du SFDR (1)

Tient compte des risques en matière de durabilité (2)

Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et cherche à atténuer les « Principaux Impacts Négatifs »

Applique des critères d'exclusion relatifs aux armes, aux combustibles fossiles, aux produits addictifs et aux entreprises violant les normes internationales (3)

Respecte les pratiques de bonne gouvernance des entreprises

Mène des dialogues collaboratifs (engagement) et, le cas échéant, exerce des droits de vote

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

(2) Les risques de durabilité comprennent la transition climatique, les risques physiques et autres risques environnementaux, les risques sociaux et les risques de gouvernance.

(3) Pictet Asset Management conserve toute latitude pour mettre en œuvre les critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter, au cas par cas, des informations fournies par des tiers. Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure du possible, et pour celles qui suivent un indice ESG, les exclusions sont définies par le fournisseur de l'indice.

La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds promu, tels qu'ils sont décrits dans son prospectus.

Pour plus d'informations sur la classification ESG, les risques de durabilité et les exclusions, veuillez vous référer à la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

Glossaire ESG

Activités controversées

Les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire comprennent l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité, la production et l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction de pétrole bitumineux, l'exploitation pétrolière et gazière offshore en Arctique et la production d'électricité nucléaire. Les armes comprennent les contrats militaires (armes et services liés aux armes), les armes de petit calibre pour les clients civils (armes d'assaut/autres), les armes de petit calibre pour les clients militaires/maintien de l'ordre, et les composants clés des armes de petit calibre. D'autres activités controversées comprennent la production de tabac, la production de divertissement pour adultes, l'exploitation de jeux d'argent, le développement ou la culture d'OGM, la production ou la vente au détail de pesticides. L'exposition est basée sur des données de tiers et peut ne pas refléter notre point de vue interne.

Classification SFDR

Article 9: investissements qui ciblent des activités économiques durables sur le plan environnemental et/ou social, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de

bonne gouvernance. Article 8: investissements qui promeuvent les caractéristiques environnementales et/ou sociales et peuvent en partie viser des investissements durables, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Article 6: investissements qui intègrent les facteurs ESG dans leur processus décisionnel afin d'améliorer leur profil risque-rendement. Les portefeuilles peuvent investir dans des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité.

Gouvernance d'entreprise (en poids, en %)

L'analyse de la gouvernance d'entreprise repose sur quatre piliers: la structure du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires et les pratiques d'audit. Les critères d'évaluation reflètent les meilleures pratiques régionales. Les scores déciles indiquent le rang relatif par pays ou région et sont regroupés en trois catégories: Solide (scores décile 1 à 3), Moyen (scores décile 4 à 7) et Faible (scores décile 8 à 10). Les catégories sont basées sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue.

Événements controversés

Les événements controversés comprennent les incidents de pollution, les accidents d'employés, les violations des droits humains, les questions liées aux produits et les manquements à la déontologie. Les événements sont notés en fonction de leur gravité et de leur caractère récurrent, du secteur et de la réaction de la société et sont évalués de nul à grave. Nul: Aucune implication dans aucune controverse pertinente; Faible: La controverse a une faible incidence environnementale et sociale, présentant des risques négligeables pour la société; Modéré: La controverse a une incidence environnementale et sociale modérée, présentant des risques minimes pour la société; Significatif: La controverse a une incidence environnementale et sociale significative, présentant des risques modérés pour la société; Élevé: La controverse a une incidence environnementale et sociale élevée, présentant des risques significatifs pour la société. Grave: La controverse a une grave incidence environnementale et sociale, présentant des risques majeurs pour la société. Les événements controversés sont basés sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue.

Société de Gestion

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
6B, rue du Fort Niedergruenewald, L-2226
Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
pictet.com/assetmanagement

La société de gestion est régulée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Informations importantes

Aux fins du présent document à caractère commercial, le Fonds désigne le compartiment du fonds auquel il est fait référence en haut de la page 1, et l'action désigne soit la part soit l'action selon la forme juridique du fonds. Le fonds promu porte sur l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel que l'immeuble ou les actions d'une entreprise, ceux-ci n'étant que les actifs sous-jacents détenus par le fonds. Ce document à caractère commercial est édité par la Société de Gestion du Fonds. Il n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par des personnes physiques ou des entités citoyennes ou résidentes d'un lieu, d'un Etat, d'un pays ou d'une juridiction (ou y domiciliées) dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Les informations et données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire (à) des titres ou d'autres instruments ou services financiers. Elles ne peuvent servir de base à une souscription et ne font pas partie d'un contrat. L'investisseur est invité à lire la version la plus récente du prospectus du fonds, les Informations précontractuelles le cas échéant, le Document d'informations clés (DIC), et les rapports annuel et semestriel avant d'investir. Ces documents sont disponibles sans frais en anglais sur www.assetmanagement.pictet.com ou en version papier à l'adresse de la société de gestion, ou dans les locaux de l'agent local du Fonds, du distributeur ou de l'agent centralisateur, le cas échéant. Le DIC est également disponible dans la langue locale de chaque pays dans lequel le compartiment est enregistré. Il est possible que le prospectus, le modèle précontractuel et les rapports annuel et semestriel soient disponibles dans d'autres langues; veuillez consulter le site web pour connaître les autres langues disponibles. Seule la dernière version en date de ces documents doit être considérée comme la base pour prendre les décisions d'investissement. La synthèse des droits des investisseurs (en anglais et dans les différentes langues de notre site web) est disponible ici (<https://am.pictet.com/ch/en/legal-documents-and-notes/summary-of-investor-rights>) et sur www.assetmanagement.pictet.com au chapitre Ressources, en bas de la page. La liste des pays dans lesquels le Fonds est enregistré est disponible à tout moment auprès de la société de gestion, qui peut décider de mettre fin aux accords conclus en vue de la commercialisation du Fonds ou des compartiments du Fonds dans n'importe quel pays. En Suisse, l'agent représentant est Pictet Asset Management S.A. et l'agent payeur est Banque Pictet & Cie S.A. La société de gestion n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les titres auxquels il est fait référence dans le présent

document conviennent à un investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cet investissement lui convient compte tenu de ses connaissances et de son expérience dans le domaine de la finance, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière, ou d'obtenir le conseil spécifique d'un professionnel du secteur. Les dix principales positions ne représentent pas le portefeuille dans son ensemble. Il n'existe aucune garantie que ces titres seront détenus à l'avenir et vous ne devez pas partir du principe que l'investissement dans les titres énumérés a été, ou sera rentable. Les références à un classement, une notation ou une récompense ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour les classes d'actions couvertes, seule la devise de consolidation du compartiment est couverte dans la devise de libellé de la classe d'actions. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister. Des VNI relatives à des dates auxquelles des actions ne sont pas émises ou rachetées (VNI non traitables) dans votre pays peuvent être publiées ici. Elles ne peuvent servir qu'à des fins de calculs et mesures statistiques de performance ou de calculs de commissions et ne peuvent en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat. Les performances sont indiquées sur la base de la VNI par action de la classe d'actions (dans la devise de la classe d'actions), avec dividendes réinvestis (pour les classes d'actions de distribution), frais courants actuels inclus, mais hors commissions de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur. L'inflation n'a pas été prise en compte. A titre d'exemple de calcul de la commission de souscription, si un investisseur investit EUR 1 000 dans un fonds assorti d'une commission de souscription de 5%, il devra verser à son intermédiaire financier EUR 47,62 sur son investissement. Par conséquent, le montant souscrit dans des actions du fonds sera en réalité de EUR 952,38 EUR. De surcroît, d'éventuels frais de tenue de compte (appliqués par la banque dépositaire) sont susceptibles d'éroder les performances. Les indices ne comprennent pas les commissions ou charges d'exploitation et ne peuvent faire l'objet d'aucun investissement. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds promu décrits dans son prospectus, ou dans les informations à communiquer aux investisseurs. Pictet Asset Management garde tout pouvoir discrétionnaire sur l'application des critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter des informations fournies par des tiers au cas par cas. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management. Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure où la structure du portefeuille, les écarts de pondération, la volatilité et la performance ne sont pas affectés de manière significative. Pour Singapour: l'investissement visé par ce

document n'est pas autorisé ou reconnu par l'Autorité monétaire de Singapour et ne peut être proposé au public de détail. Ce document n'est pas un prospectus au sens de la loi sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (SFA). En conséquence, la responsabilité statutaire prévue par cette loi en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'appliquerait pas. Nous vous conseillons d'examiner attentivement si l'investissement vous convient. La vente d'actions du Fonds peut faire l'objet de restrictions dans certaines juridictions. En particulier, les actions ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des ressortissants américains (U.S. Persons), comme décrit plus avant dans le prospectus du Fonds. De plus amples détails peuvent être obtenus auprès du distributeur du Fonds. Aucune partie de ce document ne peut être copiée ou redistribuée sans l'accord écrit préalable de Pictet Asset Management.

Source: Bloomberg Index Services Limited. BLOOMBERG est une marque commerciale et une marque de service de Bloomberg Finance L.P. et ses entités affiliées (collectivement Bloomberg). BARCLAYS est une marque commerciale et une marque de service de Barclays Bank Plc (désignée collectivement avec ses entités affiliées Barclays), utilisée sous licence. Bloomberg ou les titulaires de licences de Bloomberg, y compris Barclays, sont propriétaires de tous les droits sur les indices Bloomberg Barclays. Ni Bloomberg ni Barclays n'approuvent ni n'avalisent ce document ni ne garantissent l'exactitude ni le caractère exhaustif des informations qu'il contient, ni n'expriment aucune garantie, explicite ou implicite, quant aux résultats qu'il est possible d'en obtenir. Dans la mesure autorisée par la loi, ni Bloomberg ni Barclays n'assumeront quelque responsabilité que ce soit pour les dommages corporels ou préjudiciables liés à ces informations.

Copyright 2025 Pictet

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES
Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir